

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	10
Votants	13

L'an deux mille dix ;

Le 7 juin à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal: Le 02/06/2010

**PRESENTS : Mesdames et Messieurs : TORNATORE – PAILLOTET – DUJON – ESCRIOU – AUDIBERT – BENABEN - FASOLA – FOURNY – LACROIX - YACOUB**

**REPRESENTES : Mme ROBERT par Mr YACOUB  
Mr HEURA par Mr ESCRIOU  
Mr KAIL par Mme FOURNY**

**ABSENTES : Mmes DE LA ROCCA et BEUCHE**

**Secrétaire de séance : Mme BENABEN**

**Participation des  
Communes aux  
charges de  
fonctionnement de  
l'Ecole pour  
l'année 2009/2010**

Objet

Conformément aux dispositions de la Loi n°83.663 du 22 juillet 1983 qui fixe le régime de répartition des charges de fonctionnement afférentes aux Ecoles publiques, la Commune de résidence de l'enfant est tenue de participer au montant des frais de fonctionnement de la Commune d'accueil à hauteur de 100 %.

Dès lors, le mode de calcul de cette participation, retenu par la commune de Le Broc – Commune d'accueil- pour l'année 2009/2010, peut être le suivant :

**Selon le compte administratif 2009 des Budgets**

**DEPENSES :**

60611 Eau Assainissement	857.83 €
60612 Electricité	9 303.08 €
60628 Fournitures non stockées	2 522.50 €
60631 Fournitures entretien locaux	5 243.79 €
60632 Fres petit équipement	2 357.16 €
60633 Fournitures diverses	665.82 €
60636 Vetements de travail	250.21 €
6067 Fournitures scolaires	17 319.94 €
611 Photocopieur	796.41 €
611 Adem 06	900.00 €
61522 Entretien bâtiments	3 232.46 €
6156 Maintenance	887.70 €
6247 Transports	2 369.28 €
6257 Réceptions	2 799.28 €

6262 Télécommunications	3 011.15 €
6283 Frais nettoyage locaux	7.320.67 €
64 Frais de personnel	108.715.92€
<u>TOTAL</u>	<u>168.553.20€</u>

NOMBRE D'ELEVES SCOLARISES ECOLE DE L'OLIVIER : 148

COUT TOTAL POUR UN ELEVE :  $168.553.20 / 148 = 1.138.87 €$

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal le mode de calcul des frais de fonctionnement de l'école de la Commune, ainsi que le coût correspondant par élève, dès lors à la charge des communes de résidence, et tels que, ci-dessus, présentés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- Approuve pour l'année 2009/2010, le montant des frais de fonctionnement de l'école de l'Olivier, de même que le coût correspondant par élève d'un montant de 1.138.87 €, dès lors à la charge des communes de résidence, et tels que, ci-dessus, présentés ;

- Autorise, en tant que besoin, Monsieur Le Maire à poursuivre les démarches et à signer l'ensemble des actes et documents y afférents.

**Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée  
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures**

**LE MAIRE,  
Emile TORNATORE**



**Et ce par : - Voix pour : 13  
- Voix contre : 0  
- Abstention : 0**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 10/06/2010, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 10/06/2010. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication